21.12.2023 – 10:00 Uhr

Le Conseil suisse de la presse admet une plainte contre " Die Zeit " pour atteinte au devoir de rechercher la vérité

Berne (ots) -

Le Conseil suisse de la presse a admis partiellement une plainte contre " Die Zeit ". Dans son article intitulé " Ich will heim! Erfahrungsbericht aus dem Pflegeheim " (Je veux rentrer ! Retour d'expérience d'un home), l'autrice décrit son vécu dans un établissement qu'elle présente sous forme anonyme. Sans en apporter la preuve, elle dénonce le fait que les occupants du home sont bourrés de médicaments sédatifs pour les forcer à la tranquillité. Elle s'appuie uniquement sur ses observations sans rien savoir des soins requis par les pensionnaires. Elle écrit en outre que l'équipe de nettoyage assume des tâches de soins pour cacher la pénurie de personnel spécialisé. Elle omet toutefois de confronter la direction du home à ses graves accusations. En cela, elle porte atteinte à son devoir de rechercher la vérité. Le Conseil suisse de la presse rappelle que le fait d'anonymiser les contributions relatives aux personnes physiques et morales impliquées n'autorise pas pour autant les journalistes à faire fi de leurs obligations de diligence. (Prise de position 33/2023)

Contact:

Schweizer Presserat
Conseil suisse de la presse
Consiglio svizzero della stampa
Ursina Wey
Geschäftsführerin/Directrice
Rechtsanwältin
Münzgraben 6
3011 Bern
+41 (0)33 823 12 62
info@presserat.ch
www.presserat.ch

Diese Meldung kann unter https://www.presseportal.ch/fr/pm/100018292/100914662 abgerufen werden.